

LE GAZELEC SPORTIF GARDOIS

ORGANISE SES

TOURNOIS U10-U11 & U 12-U 13



les Samedi et Dimanche

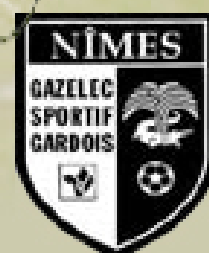
21 et 22 Mai

2016

Entrée gratuite

Contact: gazelec.nimois@gmail.com ou chrissteph.borrelli@sfr.fr

Téléphone de Christophe Borrelli : 06-23-24-14-78





GAZELEC SPORTIF

GARDOIS

Club créé en Janvier 1947
Affiliation FFF n° 514959

Ligue Languedoc Roussillon
District Gard-Lozère

Terrain Raymond PELLISSIER
Les Courbiers
9040 Chemin du Pont des Iles
30000 NIMES

Monsieur le Président

Nîmes, le 15/01/2016

TOURNOIS JEUNES – CATEGORIES U10-U11 & U12-U13

Cher Président, chers amis,

Le GAZELEC SPORTIF GARDOIS, organise les 21 et 22 mai 2016 deux journées réservées aux catégories jeunes U10 à U13, réunissant des équipes du Gard, et de différents horizons.

Le tournoi se déroulera à NIMES sur le complexe sportif des Courbiers stade Raymond Pélissier (Terrain en herbe) pour toutes les catégories.

- **Le Samedi 21 mai 2016 catégorie U12/U13 de 09 h 30 à 19 heures (16 équipes)**
- **Le Dimanche 22 mai 2016 catégorie U10/U11 de 09 h 30 à 19 heures (16 équipes)**

Nous serions heureux de votre participation.

Chaque équipe sera récompensée, ainsi que chaque joueur individuellement.

Vous trouverez ci-joint, un bon d'engagement à nous retourner dès que possible, vous pouvez également d'ores et déjà réserver votre participation

par email aux adresses suivantes : gazelec.nimois@gmail.com ou chrissteph.borrelli@sfr.fr
sur notre site internet : gazelec.footeo.com

ou par téléphone à :
BORRELLI Christophe au 06-23-24-14-78

Date limite des inscriptions le 25 avril 2016

Sur place buvette et stand de restauration rapide,

Dès votre engagement confirmé, nous vous adresserons le planning complet de la journée, plan d'accès, et autres informations utiles.

Comptant sur votre participation, recevez, Monsieur Le Président, Chers Amis, nos salutations sportives.

Frédéric VERA
Président G.S.G



Gazélec Sportif Gardois

**Siège : 9040 chemin du pont des îles
30000 Nîmes**



Tournois Jeunes
Samedi & Dimanche
21 & 22 Mai 2016

REGLEMENT

Article 1

Le tournoi est ouvert aux joueurs des catégories U10/U11 et U12/13. Les joueurs devront être licenciés dans un club pour participer aux tournois. Les licences des équipes seront conservées par le club organisateur pendant la durée du tournoi : **des contrôles seront effectués avant certains matchs**. La commission du tournoi sera seule compétente pour juger d'éventuelles fraudes.

Article 2

Le tournoi se déroulera :

Le Samedi 21 mai 2016 pour la catégorie U12/U13 le Dimanche 22 mai 2016 pour la catégorie U10/U11 sur le complexe sportif des Courbiers stade Raymond Pélissier à NÎMES (**Terrain en herbe**).

Article 3

La participation se fait sur invitation.

Article 5

Le nombre d'équipe est fixé à 16 dans les deux catégories réparties en quatre poules de quatre après tirage au sort. En fonction de leur place respective à la fin des matchs de poule, les équipes se rencontreront selon un ordre établi par la direction du tournoi, en ½ finales croisées entre 4^{ème} et 3^{ème} et entre 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule puis pour le classement final par opposition entre perdants ou gagnants des rencontres précédentes.

Toutes les équipes jouent le même nombre de matchs au cours du tournoi.

Article 6

Le déroulement et la durée des rencontres seront communiqués ultérieurement et transmis aux équipes engagées dès la composition des poules terminées.

En tout état de cause, le temps de jeu journalier de chaque équipe ne dépassera pas le temps de jeu normal d'une rencontre de championnat.

Article 7

Les lois du jeu appliquées au tournoi sont celles de la F.F.F.

Pour les matchs de poule, les classements se feront par addition de points :

Gagné = 4 points

Nul = 2 points

Perdu = 1 point

Forfait = 0 point

En cas d'égalité, interviendront dans l'ordre :

- La différence de buts entre les équipes concernées
- La différence générale de buts
- La meilleure attaque
- Le nombre de joueurs exclus
- Le nombre de joueurs avertis
- Dans le cas d'une égalité parfaite, il sera procédé à un tirage au sort entre les équipes concernées.

Article 8

Pour les matchs à élimination directe et de classement :

- En cas d'égalité, une série de 3 tirs au but
- En cas de nouvelle égalité, « mort subite » (est éliminé celui qui échoue à égalité de tirs).

Article 9

Le club organisateur assurera la direction des rencontres, grâce à des arbitres officiels assistés d'éducateurs. Chaque équipe nommera un juge de touche licencié au club (joueur ou dirigeant).

Article 10

Le nombre de joueurs autorisé à participer à chaque rencontre est fixé à 11 maximums pour la catégorie U12-U13 et 10 maximums pour la catégorie U10-U11. L'identité des joueurs sera vérifiée en début de tournoi et les licences seront déposées à la table de marque. Toutes les réclamations seront à déposer **avant les rencontres**.

Article 11

Le nombre de remplacements de joueurs lors d'un match est illimité.

Article 12

Les équipes devront présenter 2 jeux de maillots numérotés, de couleurs différentes et un ballon. Les joueurs conserveront le même numéro de maillot pendant la durée du tournoi.

Article 13

Afin de respecter les horaires, les équipes devront se trouver en tenue au bord du terrain 5mn avant le coup de sifflet final de la rencontre précédente.

Article 14

La commission sportive du tournoi sera composée de 5 membres : le Président du tournoi, le Président du Gazélec le Responsable de l'arbitrage, un membre du comité d'organisation et un éducateur d'un club invité. Tout litige ou cas non envisagé par le règlement sera tranché par cette commission et ne sera pas susceptible d'appel.

Article 15

Un joueur ayant reçu 2 avertissements au cours de 2 matchs distincts, sera suspendu pour le match suivant. A l'issue des matchs de poule, les avertissements seront annulés.

Tout joueur expulsé par l'arbitre ne peut participer à la rencontre suivante, de plus toute expulsion fera l'objet d'une étude de la commission sportive qui se réserve le droit d'alourdir la sanction.

Article 16

Toutes les équipes seront récompensées en coupes et dotations pour chaque joueur.

Article 17

La commission sportive du tournoi, à travers la table de marque, se réserve le droit de modifier soit les horaires, soit certains points du règlement en fonction de circonstances exceptionnelles.

Article 18

Le GAZELEC SPORTIF GARDOIS décline toute responsabilité en cas d'accident et de vol, durant le déroulement du Tournoi

Le Comité d'organisation



**GAZELEC SPORTIF
GARDOIS**

BON D'ENGAGEMENT

TOURNOIS JEUNES

Samedi 21 et Dimanche 22 mai 2016

A retourner, avec votre règlement (caution qui vous sera restituée le jour du tournoi)

***Au GAZELEC SPORTIF GARDOIS :
9040 chemin du pont des îles 30000 Nîmes***

Nom du CLUB :

Email club :

Nombre d'équipes : **U10/U11 le dimanche 22 MAI 2016** (16 équipes)

..... **U12/U13 le samedi 21 MAI 2016** (16 équipes)

Contact équipes / dirigeants :

Nom/ prénom

Téléphone

Email

Cautions :**X 100 €** = (rendue à la fin du tournoi)

CACHET DU CLUB et SIGNATURE de son PRESIDENT >>>>